

Projet de règlement grand-ducal déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime technique et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien.

Exposé des motifs

Le présent règlement a pour objectif de fixer les modalités des épreuves d'examen comme prévu à l'article 5 du *règlement grand-ducal du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires techniques et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien*

Le règlement tient compte des modifications concernant la division artistique du régime de la formation de technicien du règlement grand-ducal fixant les grilles des horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales de l'enseignement secondaire technique.

Projet de règlement grand-ducal déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime technique et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue;

Vu la loi du 11 janvier 1995 portant réorganisation des écoles publiques et privées d'infirmiers et d'infirmières et réglementant la collaboration entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Santé;

Vu la loi du 10 août 2005 portant création d'un lycée technique pour professions éducatives et sociales;

Vu les avis de la Chambre d'Agriculture, de la Chambre de Commerce, de la Chambre des Métiers, de la Chambre des Salariés et du Conseil supérieur de certaines professions de santé;

Notre Conseil d'État entendu ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, et après délibération du Gouvernement en conseil;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. Le présent règlement grand-ducal détermine les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires techniques et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien.

Art. 2. Les divisions et sections concernées sont les suivantes :

Au régime technique :

- division administrative et commerciale
 - section gestion
 - section communication et organisation

- division des professions de santé et des professions sociales
 - section de la formation de l'infirmier
 - section de la formation de l'assistant technique médical de laboratoire
 - section de la formation de l'assistant technique médical de radiologie
 - section de la formation de l'éducateur

- division technique générale
 - section technique générale
 - section informatique

Au régime de la formation de technicien :

- division administrative et commerciale
- division agricole
 - section agricole
 - section environnement naturel
 - section horticole
- division artistique
 - section design graphique
 - section expression plastique
- division chimique
- division électrotechnique
 - section communication
 - section énergie
- division génie civil
 - section bâtiment
 - section constructions civiles
 - section travaux publics
- division hôtelière et touristique
 - section hôtelière
 - section touristique
- division informatique
- division mécanique
 - section mécanique d'automobiles
 - section mécanique générale

Art. 3. Les modalités des examens sont fixées par les tableaux annexés qui font partie intégrante du présent règlement et qui déterminent :

- les branches donnant lieu à une note finale et/ou une épreuve d'examen, appelées ci-après « branches d'examen » ;
- les coefficients des branches d'examen et les coefficients des branches pris en compte pour le calcul de la moyenne générale annuelle ;
- les épreuves orales à l'examen ;
- les branches fondamentales ;
- le nombre des dispenses et le groupe de branches parmi lesquelles le candidat choisit celles pour lesquelles il est dispensé de l'épreuve à l'examen.

Art. 4. Le présent règlement est applicable à partir de l'année scolaire 2009-2010. Il abroge toutes les dispositions qui lui sont contraires, notamment celles du *règlement grand-ducal du 17 juillet 2008 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime technique et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien*.

Notre Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle est chargée de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial.

Régime technique

Division administrative et commerciale

Section gestion

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Ecrit	Oral	Prat.	
Comptabilité	4	X	X	1			
Economie de gestion	4	X	X	1			
Economie politique	4	X	X	3/4	1/4		
Informatique	3		X	1			
Mathématiques	3		X	1			
Français ²⁾	4	X	X	3/4	1/4		
Allemand ^{2) 3)}	3		X	3/4	1/4		X
Anglais ^{2) 3)}	3		X	3/4	1/4		X
Connaissance du monde contemporain	3		X	1			X
Education physique et sportive ⁴⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche

BF: branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense :
nombre de dispenses : **2**

Remarques :

- 1) Pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) Selon le choix du candidat : une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 3) Une seule langue peut faire l'objet d'une dispense
- 4) La branche d'éducation physique et sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Régime technique

Division administrative et commerciale

Section communication et organisation

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Ecrit	Oral	Prat.	
Communication professionnelle et relations humaines	4	X	X	1			
Economie de gestion	4	X	X	1			
Economie politique	4	X	X	3/4	1/4		
Organisation et gestion d'activités	3		X	1			
Comptabilité	3		X	1			X
Technologie de l'information et de la communication	3		X	1			
Français ²⁾	4	X	X	3/4	1/4		
Allemand ^{2) 3)}	3		X	3/4	1/4		X
Anglais ^{2) 3)}	3		X	3/4	1/4		X
Connaissance du monde contemporain	3		X	1			X
Education physique et sportive ⁴⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche

BF: branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense

nombre de dispenses : **3**

Remarques :

1) Pondération entre les différents types d'épreuves

2) Selon le choix du candidat : une des épreuves de langues comporte une partie orale

3) Une seule langue peut faire l'objet d'une dispense

4) La branche d'éducation physique et sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Régime technique
Division technique générale
Section technique générale

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Ecrit	Oral	Prat.	
Mathématiques	4	X	X	1			
Chimie	4		X	1			
Physique	4		X	1			
Électrotechnique	3		X	1			X
Informatique	3		X	1			X
Mécanique	3		X	1			X
Technologie	3		X	3/4	1/4		
Anglais ^{2) 3)}	3		X	3/4	1/4		X
Allemand ou Français ²⁾³⁾	3		X				
Connaissance du monde contemporain	2		X	1			X
Éducation physique et sportive ⁴⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
nombre de dispenses :

3

Remarques :

- 1) Pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) Selon le choix du candidat : une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 3) Une seule langue peut faire l'objet d'une dispense
- 4) La branche d'éducation physique et sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Régime technique
Division technique générale
Section informatique

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Ecrit	Oral	Prat.	
Mathématiques	4	X	X	1			
Programmation	4	X	X	1			
Téléinformatique et réseaux	3		X	1			X
Base de données	3		X	$\frac{3}{4}$	$\frac{1}{4}$		
Sciences naturelles et technologie	3		X	1			X
Anglais ^{2) 3)}	4		X	$\frac{3}{4}$	$\frac{1}{4}$		X
Allemand ou Français ²⁾³⁾	3		X				
Connaissance du monde contemporain	2		X	1			X
Éducation physique et sportive ⁴⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
nombre de dispenses : **1**

Remarques :

- 1) Pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) Selon le choix du candidat : une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 3) Une seule langue peut faire l'objet d'une dispense
- 4) La branche d'éducation physique et sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Régime technique

Division des professions de santé et des professions sociales

Section de la formation de l'infirmier / infirmière

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				<i>Ecrit</i>	<i>Oral</i>	<i>Prat.</i>	
Enseignement clinique	4	X					
Concept de soins et problèmes infirmiers	4	X	X	3/4	1/4		
Sciences médicales	3	X	X	1			
Communication professionnelle	2		X	1			X
Sciences humaines et sociales	2		X	1			X
Connaissance du monde professionnel	2						
Allemand ^{2) 3) 4)}	3		X	3/4	1/4		
Anglais ^{2) 3) 4)}	3		X	3/4	1/4		
Français ^{2) 3) 4)}	3		X	3/4	1/4		
Education physique et sportive ⁵⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche

BF: branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
nombre de dispenses :

1

Remarques :

- 1) Pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) Selon le choix du candidat : deux des trois langues
- 3) Selon le choix du candidat : une des épreuves de langues comporte une partie orale
- 4) Les épreuves de langues auront lieu en classe de 13^e
- 5) La branche d'éducation physique et sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Régime technique

Division des professions de santé et des professions sociales

Section de la formation de l'assistant technique médical de laboratoire

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				<i>Ecrit</i>	<i>Oral</i>	<i>Prat.</i>	
Enseignement clinique	4	X	X			1	
Chimie médicale	4	X	X	1			
Hématologie	4	X	X	1			
Microbiologie	4	X	X	3/4	1/4		
Connaissance du monde professionnel	2		X	1			X
Sciences humaines et sociales	2		X	1			X
Anatomo-Pathologie	3						
Allemand ^{2) 3) 4)}	3		X	3/4	1/4		
Anglais ^{2) 3) 4)}	3		X	3/4	1/4		
Français ^{2) 3) 4)}	3		X	3/4	1/4		
Education physique et sportive ⁵⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
 nombre de dispenses : **1**

Remarques :

- 1) Pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) Selon le choix du candidat : deux des trois langues
- 3) Selon le choix du candidat : une des épreuves de langues comporte une partie orale
- 4) Les épreuves de langues auront lieu en classe de 13^e
- 5) La branche d'éducation physique et sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Régime technique

Division des professions de santé et des professions sociales

Section de la formation de l'assistant technique médical de radiologie

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				<i>Ecrit</i>	<i>Oral</i>	<i>Prat.</i>	
Enseignement clinique	4	X	X			1	
Connaissances professionnelles	4	X	X	3/4	1/4		
Imagerie médicale	4	X	X	3/4	1/4		
Connaissance du monde professionnel	2		X	1			X
Sciences humaines et sociales	2		X	1			X
Allemand ^{2) 3) 4)}	3		X	3/4	1/4		
Anglais ^{2) 3) 4)}	3		X	3/4	1/4		
Français ^{2) 3) 4)}	3		X	3/4	1/4		
Education physique et sportive ⁵⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
 nombre de dispenses : **1**

Remarques :

- 1) Pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) Selon le choix du candidat : deux des trois langues
- 3) Selon le choix du candidat : une des épreuves de langues comporte une partie orale
- 4) Les épreuves de langues auront lieu en classe de 13^e
- 5) La branche d'éducation physique et sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Régime technique
Division des professions de santé et des professions sociales
Section de la formation de l'éducateur / éducatrice

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				<i>Ecrit</i>	<i>Oral</i>	<i>Prat.</i>	
Pratique professionnelle	4	X					
Pédagogie²⁾	4	X					
<i>Pédagogie sociale</i>			X	$\frac{3}{4}$	$\frac{1}{4}$		
<i>Pédagogie spéciale</i>			X	$\frac{3}{4}$	$\frac{1}{4}$		
<i>Pédagogie des médias</i>			X	1			
Psychologie	4	X	X	1			
Education à la santé	3		X	1			X
Gérontologie	3		X	1			X
Psychopédagogie	3		X	1			X
Connaissance du monde contemporain	2		X	1			X
Législation et déontologie	2		X	1			X
Allemand ^{3) 4) 5)}	3		X	$\frac{3}{4}$	$\frac{1}{4}$		
Anglais ^{3) 4) 5)}	3		X	$\frac{3}{4}$	$\frac{1}{4}$		
Français ^{3) 4) 5)}	3		X	$\frac{3}{4}$	$\frac{1}{4}$		
Education physique et sportive ⁶⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche

BF: branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense, nombre de dispenses : **3**

Remarques :

- 1) Pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) Pondération : Pédagogie sociale 2, Pédagogie spéciale 2, Pédagogie des médias 1
- 3) Selon le choix du candidat : deux des trois langues
- 4) Selon le choix du candidat : une des épreuves de langues comporte une partie orale
- 5) Les épreuves de langues auront lieu en classe de 13^e
- 6) La branche d'éducation physique et sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Régime de la formation de technicien

Division administrative et commerciale

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				<i>Écrit</i>	<i>Oral</i>	<i>Prat.</i>	
Communication professionnelle et organisation	4	X	X	3/4	1/4		
Comptabilité et gestion	4	X	X	1			
Gestion d'entreprise	4	X	X	1			
Économie politique	3		X	1			X
Allemand ²⁾	3		X	3/4	1/4		X
Anglais ²⁾	3		X	3/4	1/4		X
Français ²⁾	3		X	3/4	1/4		
Éducation civique et sociale	3		X	1			X
Éducation sportive ³⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche

BF: branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
nombre de dispenses :

1

Remarques :

- 1) Pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) Au choix du candidat : une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 3) La branche d'éducation sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Régime de la formation de technicien

Division agricole

Section agricole

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Écrit	Oral	Prat.	
Agronomie	4	X	X	2/3		1/3	
Zootchnie	4	X	X	2/3		1/3	
Économie rurale	4	X	X	1			
Actualités agricoles	3		X	1			X
Projet	3		X	2/3	1/3		
Chimie	2		X	1			X
Physique	2		X	1			X
Allemand ^{2) 3)}	2		X	3/4	1/4		X
Français ^{2) 3)}		3/4		1/4			
Anglais ²⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématiques	2		X	1			X
Éducation civique et sociale	2		X	1			X
Éducation sportive ⁴⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
nombre de dispenses :

4

Remarques :

- 1) Pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) Une seule langue peut faire l'objet d'une dispense ; au choix du candidat : une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 3) Selon le choix du candidat : Allemand ou Français
- 4) La branche d'éducation sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Régime de la formation de technicien

Division agricole

Section environnement naturel

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Écrit	Oral	Prat.	
Étude de l'environnement forestier	4	X	X	1			
Étude de l'environnement naturel	4	X	X	1			
Économie et Législation forestière	3		X	1			
Projet	3		X	2/3	1/3		
Chimie	2		X	1			X
Mécanique	2		X	1/2		1/2	
Physique	2		X	1			X
Travaux pratiques forêt et environnement	4	X	X			1	
Allemand ^{2) 3)}	2		X	3/4	1/4		X
Français ^{2) 3)}				3/4	1/4		
Anglais ²⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématiques	2		X	1			X
Éducation civique et sociale	2		X	1			X
Éducation sportive ⁴⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
nombre de dispenses :

4

Remarques :

- 1) Pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) Une seule langue peut faire l'objet d'une dispense ; au choix du candidat : une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 3) Selon le choix du candidat : Allemand ou Français
- 4) La branche d'éducation sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Régime de la formation de technicien

Division agricole

Section horticole

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				<i>Ecrit</i>	<i>Oral</i>	<i>Prat.</i>	
Sciences et techniques horticoles	4	X	X	1			
Projet	3		X	2/3	1/3		
Économie de gestion	4		X	1			
Atelier de productions horticoles	4		X			1	
Atelier prestations de services	4		X			1	
Chimie	2		X	1			X
Physique	2		X	1			X
Allemand ^{1) 2)}	2		X	3/4	1/4		X
Français ^{1) 2)}		3/4		1/4			
Anglais ¹⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématique appliquée	2		X	1			X
Education civique et sociale	2		X	1			X
Education sportive ³⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche

BF: branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
nombre de dispenses :

4

Remarques :

- 1) Une seule langue peut faire l'objet d'une dispense ; au choix du candidat : une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 2) Selon le choix du candidat : Allemand ou Français
- 3) La branche d'éducation sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Régime de la formation de technicien Division artistique

Section Arts ; section Audiovisuel ; section Graphisme

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				<i>Ecrit</i>	<i>Oral</i>	<i>Prat.</i>	
Culture artistique	4	X	X	1			
Projet interdisciplinaire	4	X		1			
Langage visuel 1	3		X	1			
Mathématiques appliquées	2		X	1			X
Groupe à options de la spécialisation ²⁾	4	X	X				
Allemand ^{3) 4)}	2		X	3/4	1/4		X
Français ^{3) 4)}				3/4	1/4		
Anglais ³⁾	2		X	3/4	1/4		X
Éducation civique et sociale	2		X	1			X
Education sportive ⁵⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche

BF: branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
nombre de dispenses : **1**

Remarques :

- 1) Pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) La pondération est 1 : 1 : 1 pour les épreuves de chacune des trois matières de la spécialisation :
 - section Arts : Procédés d'impression, Peinture, Sculpture-installation-dessin appliqué ;
 - section Audiovisuel : Photographie-traitement d'images, Vidéo et son, Vidéo-dessin appliqué-Traitement d'images ;
 - section Graphisme : Dessin graphique, Dessin graphique-Typographie-Dessin appliqué.
- 3) Une seule langue peut faire l'objet d'une dispense ; au choix du candidat : une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 4) Selon le choix du candidat : Allemand ou Français
- 5) La branche d'éducation sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Régime de la formation de technicien

Division chimique

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				<i>Écrit</i>	<i>Oral</i>	<i>Prat.</i>	
Chimie organique	4	X	X	3/4	1/4		
Travaux pratiques chimie	4	X	X			1	
Chimie minérale	3	X	X	1			
Chimie physique	3	X	X	1			X
Physique	4		X	1			X
Biotechnologie	2		X	1			
Informatique	2		X	1			
Méthodes d'analyses physico-chimiques	2		X	1			X
Allemand ^{2) 3)}	2		X	3/4	1/4		X
Français ^{2) 3)}		3/4		1/4			
Anglais ²⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématique	2		X	1			X
Éducation civique et sociale	2		X	1			X
Éducation sportive ⁴⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
nombre de dispenses :

4

Remarques :

- 1) Pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) Une seule langue peut faire l'objet d'une dispense ; au choix du candidat : une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 3) Selon le choix du candidat : Allemand ou Français
- 4) La branche d'éducation sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Régime de la formation de technicien

Division électrotechnique

Section communication

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				<i>Écrit</i>	<i>Oral</i>	<i>Prat.</i>	
Télécommunications	3	X	X	1			
Microélectronique	4	X	X	3/4	1/4		
Projet	4			*	*	*	
Informatique appliquée	3		X	1			X
Techniques audio-video	3		X	1			X
Transmissions	3		X	1			X
Atelier électronique	4	X	X			1	
Allemand ^{2) 3)}	2		X	3/4	1/4		X
Français ^{2) 3)}				3/4	1/4		
Anglais ²⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématiques	2		X	1			X
Éducation civique et sociale	2		X	1			X
Éducation sportive ⁴⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
 nombre de dispenses : **3**

Remarques :

- 1) Pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) Une seule langue peut faire l'objet d'une dispense ; au choix du candidat : une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 3) Selon le choix du candidat : Allemand ou Français
- 4) La branche d'éducation sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Régime de la formation de technicien

Division électrotechnique

Section énergie

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Écrit	Oral	Prat.	
Asservissements	4	X	X	1			
Techniques d'entraînement	4	X	X	3/4	1/4		
Projet	4			*	*	*	
Machines électriques	3		X	1			X
Électrotechnique	2		X	1			X
Automatisation	3		X	1			X
Atelier électronique	4	X	X			1	
Allemand ^{2) 3)}	2		X	3/4	1/4		X
Français ^{2) 3)}		3/4		1/4			
Anglais ²⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématiques	2		X	1			X
Éducation civique et sociale	2		X	1			X
Éducation sportive ⁴⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
 nombre de dispenses : **3**

Remarques :

- 1) Pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) Une seule langue peut faire l'objet d'une dispense ; au choix du candidat : une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 3) Selon le choix du candidat : Allemand ou Français
- 4) La branche d'éducation sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Régime de la formation de technicien

Division génie civil

Section bâtiment

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Écrit	Oral	Prat.	
Projet	4	X	X	1/3	2/3		
Topographie	3	X	X	2/3		1/3	
Éléments d'architecture	3	X	X	1			
Éléments de construction	2		X	1			X
Laboratoire des matériaux de construction	2		X	2/3	1/3		X
Chimie appliquée	2		X	1			X
Urbanisme et infrastructure	2		X	1			X
Allemand ^{2) 3)}	2		X	3/4	1/4		X
Français ^{2) 3)}		3/4		1/4			
Anglais ²⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématiques	2		X	1			X
Éducation civique et sociale	2		X	1			X
Éducation sportive ⁴⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
 nombre de dispenses : **4**

Remarques :

- 1) Pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) Une seule langue peut faire l'objet d'une dispense ; au choix du candidat : une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 3) Selon le choix du candidat : Allemand ou Français
- 4) La branche d'éducation sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Régime de la formation de technicien

Division génie civil

Section constructions civiles

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				<i>Écrit</i>	<i>Oral</i>	<i>Prat.</i>	
Projet	4	X	X	1/3	2/3		
Topographie	3	X	X	2/3		1/3	
Statique appliquée	3	X	X	1			
Sécurité et organisation des chantiers	2		X	1			X
Laboratoire des matériaux de construction	2		X	2/3	1/3		X
Chimie appliquée	2		X	1			X
Urbanisme et infrastructure	2		X	1			
Allemand ^{2) 3)}	2		X	3/4	1/4		X
Français ^{2) 3)}				3/4	1/4		
Anglais ²⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématiques	2		X	1			X
Éducation civique et sociale	2		X	1			X
Éducation sportive ⁴⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
 nombre de dispenses : **4**

Remarques :

- 1) Pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) Une seule langue peut faire l'objet d'une dispense ; au choix du candidat : une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 3) Selon le choix du candidat : Allemand ou Français
- 4) La branche d'éducation sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Régime de la formation de technicien

Division génie civil

Section travaux publics

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Écrit	Oral	Prat.	
Projet	4	X	X	1/3	2/3		
Topographie	3	X	X	2/3		1/3	
Éléments de construction	3	X	X	1			
Sécurité et organisation des chantiers	2		X	1			X
Laboratoire des matériaux de construction	2		X	2/3	1/3		X
Chimie appliquée	2		X	1			X
Urbanisme et infrastructure	2		X	1			
Allemand ^{2) 3)}	2		X	3/4	1/4		X
Français ^{2) 3)}				3/4	1/4		
Anglais ²⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématiques	2		X	1			X
Éducation civique et sociale	2		X	1			X
Éducation sportive ⁴⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
 nombre de dispenses : **4**

Remarques :

- 1) Pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) Une seule langue peut faire l'objet d'une dispense ; au choix du candidat : une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 3) Selon le choix du candidat : Allemand ou Français
- 4) La branche d'éducation sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Régime de la formation de technicien

Division hôtelière et touristique

Section hôtelière

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				<i>Écrit</i>	<i>Oral</i>	<i>Prat.</i>	
Comptabilité et gestion	3	X	X	1			
Techniques de gestion	3	X	X	1			
Technologie de réception	3	X	X	3/4	1/4		
Organisation hôtelière ⁵⁾	1						
Informatique	3		X				X
Boissons - Oenologie	2		X	1			X
Anglais ²⁾	3		X	3/4	1/4		X
Allemand ^{2) 3)}	3		X	3/4	1/4		X
Français ^{2) 3)}		3/4		1/4			
Italien ^{2) 4)}	3		X	3/4	1/4		X
Espagnol ^{2) 4)}		3/4		1/4			
Mathématiques appliquées	2		X	1			X
Éducation civique et sociale	2		X	1			X
Éducation sportive ⁵⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
 nombre de dispenses : **2**

Remarques :

- 1) Pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) Une langue peut faire l'objet d'une dispense ; au choix du candidat : deux des épreuves de langues figurant à l'examen comportent une partie orale
- 3) Selon le choix du candidat : Allemand ou Français
- 4) Selon le choix du candidat : Italien ou Espagnol
- 5) Les branches d'Éducation sportive et d'Organisation hôtelière sont prises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Régime de la formation de technicien

Division hôtelière et touristique

Section touristique

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Écrit	Oral	Prat.	
Histoire et Géographie	3	X	X	1			
Techniques de gestion	3	X	X	1			
Technologie touristique	3	X	X	3/4	1/4		
Informatique	3		X				X
Comptabilité et gestion	2		X	1			X
Anglais ²⁾	3		X	3/4	1/4		X
Allemand ^{2) 3)}	3		X	3/4	1/4		X
Français ^{2) 3)}				3/4	1/4		
Italien ^{2) 4)}	3		X	3/4	1/4		X
Espagnol ^{2) 4)}				3/4	1/4		
Mathématiques appliquées	2		X	1			X
Éducation civique et sociale	2		X	1			X
Éducation sportive ⁵⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
 nombre de dispenses : **2**

Remarques :

- 1) Pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) Une langue peut faire l'objet d'une dispense ; au choix du candidat : deux des épreuves de langues figurant à l'examen comportent une partie orale
- 3) Selon le choix du candidat : Allemand ou Français
- 4) Selon le choix du candidat : Italien ou Espagnol
- 5) La branche d'éducation sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Régime de la formation de technicien

Division informatique

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Écrit	Oral	Prat.	
Architecture des ordinateurs	4	X	X	1			
Informatique générale	4	X	X	1			
Téléinformatique et réseaux	4	X	X	3/4	1/4		
Informatique appliquée	4		X	1			X
Projet	3						
Systèmes d'exploitation	2		X	1			X
Informatique industrielle ²⁾	2		X	1			X
Techniques multimedia ²⁾				1			
Allemand ^{3) 4)}	2		X	3/4	1/4		X
Français ^{3) 4)}				3/4	1/4		
Anglais ³⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématiques	2		X	1			X
Éducation civique et sociale	2		X	1			X
Éducation sportive ⁵⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
 nombre de dispenses : **3**

Remarques :

- 1) Pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) Selon le choix du candidat : Informatique industrielle ou Techniques multimedia
- 3) Une seule langue peut faire l'objet d'une dispense ; au choix du candidat : une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 4) Selon le choix du candidat : Allemand ou Français
- 5) La branche d'éducation sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Régime de la formation de technicien

Division mécanique

Section mécanique d'automobiles

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Écrit	Oral	Prat.	
Systèmes d'allumage et de préchauffage	4	X	X	1/2		1/2	
Systèmes de carburation et d'échappement	4	X	X	1/2		1/2	
Châssis et carrosserie	3	X	X	1/2		1/2	X
Épreuve intégrée ²⁾	4		X	1/2		1/2	
Équipement de confort et de sécurité	3		X	1/2		1/2	X
Projet	3						
Transmissions	3		X	1/2		1/2	X
Communication et service après-vente	2		X		1		
Allemand ^{3) 4)}	2		X	3/4	1/4		X
Français ^{3) 4)}		3/4		1/4			
Anglais ³⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématiques	2		X	1			X
Éducation civique et sociale	2		X	1			X
Éducation sportive ⁵⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
 nombre de dispenses : **4**

Remarques :

- 1) Pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) L'épreuve intégrée fait uniquement l'objet d'une épreuve d'examen
- 3) Une seule langue peut faire l'objet d'une dispense ; au choix du candidat : une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 4) Selon le choix du candidat : Allemand ou Français
- 5) La branche d'éducation sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année

Régime de la formation de technicien

Division mécanique

Section mécanique générale

Branche	C	BF	Ex	Nature de l'épreuve ¹⁾			D
				Écrit	Oral	Prat.	
Asservissements	4	X	X	3/4		1/4	
Calcul et mécanique	4	X	X	3/4	1/4		
Communication technique	3	X	X	1			X
Technologie	3	X	X	1			X
Projet	3						
Allemand ^{2) 3)}	2		X	3/4	1/4		X
Français ^{2) 3)}				3/4	1/4		
Anglais ²⁾	2		X	3/4	1/4		X
Mathématique	2		X	1			X
Éducation civique et sociale	2		X	1			X
Éducation sportive ⁴⁾	1						

C: coefficient attribué à la branche **BF:** branche fondamentale

Ex: branche qui fait l'objet d'une épreuve à l'examen

D: branche à dispense
 nombre de dispenses : **1**

Remarques :

- 1) Pondération entre les différents types d'épreuves
- 2) Une seule langue peut faire l'objet d'une dispense ; au choix du candidat : une des épreuves de langues figurant à l'examen comporte une partie orale
- 3) Selon le choix du candidat : Allemand ou Français
- 4) La branche d'éducation sportive est prise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année